



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints**  
**du 03 juillet 2020 à 18h30**

Commune de LORRY LES METZ

Le 03 juillet 2020

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le trois juillet, à 18h30 minutes, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 28 juin 2020, se sont réunis au foyer communal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BACKES Matthieu	BAYART Annie	BINDER Brigitte
BOESS Sébastien	BRIER Xavier	BRULE Marie-Andrée
GETTO Sandra	GLESER Philippe	KENNEL Bertrand
LARGENTON Annick	MEYER Alain	MORRIS Agathe
PECHEUR Guy	PETITQUEUX Marie-Paule	ROUSSEL Pierre
SCHERER Charles	SCHMITT Jean-Paul	SCHOLTES Nadine
TENDANT Eveline		

Absents ayant donné procuration à : /

Absents excusés : /

Absents : /

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ROUSSEL, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme MORRIS Agathe et a désigné deux assesseurs : Mme BAYART Annie et M. BACKES Matthieu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.



Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
  - bulletins blancs ou nuls : 4
  - suffrages exprimés : 15
  - majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- M. GLESER Philippe : 15 voix.

M. GLESER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. GLESER a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **Détermination du nombre d'Adjoints à élire**

Sous la présidence de Monsieur GLESER élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 5 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

### **Election des Adjoints :**

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Il a été constaté une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

La liste conduite par M. KENNEL Bertrand a obtenu 15 voix :

1 <sup>er</sup> Adjoint	Bertrand KENNEL
2 <sup>e</sup> me Adjoint	Annie BAYART
3 <sup>e</sup> me Adjoint	Matthieu BACKES
4 <sup>e</sup> me Adjoint	Marie-Andrée BRULÉ
5 <sup>e</sup> me Adjoint	Xavier BRIER

Conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire a donné lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).